

ANNEE 2020

**SEANCE PUBLIQUE
DU 27 MAI 2020**

Délibération n°

2020022

Date de convocation : 22/05/2020

Date d'affichage : 29/05/2020

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Nombre de présents : 22
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 23

Vote : 23
Abstention : 0

Adopté à l'Unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt, le 27 mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Kirol Lekua, située Chemin de Carricazart à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 mai 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Ms Paul BAUDRY, M. Michel LAHORGUE, M. ETCHEGARAY Frédéric, Mme RECARTE Valérie, M. BASSIER Yannick, M. PERRIER Marc, M. BIGOTEAU Philippe, M. GARRIGUES Christian, M. COMBES Bernard, Mme LE CAM Guénael, M. ENSALES Philippe, Mme ETCHART Valérie, Mmes HARAN Nathalie, Mme BEYRIS Fleur, M. BRESAC Cédric, Mme LARCEBEAU Bénédicte, Mme FAYS Céline, Mme BARRAL Maud, M. AMILIBIA Mikel, Mme ROSPIDE Marie, Mme ITHOURRIA Sylvie.

Absents excusés : M. PAVLOVSKY Arnaud, procuration à M. ETCHEGARAY Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme ITHOURRIA Sylvie

O.J n°2 : Fixation du nombre d'adjoints

Le Maire expose que, selon l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre maximum d'adjoints que peut comporter un conseil municipal est fixé à 30% de l'effectif légal de ce conseil, sans pouvoir excéder cette limite.

Dans le cas de la commune, le nombre maximum d'adjoints pouvant être élus est égal à 6.

Le maire propose au conseil municipal d'élire 5 adjoints.

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL fixe le nombre d'adjoints à 5.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY

